



N° APF DD 06	Arrivée le 1.7.11	DEST COPIE							
		DIRECTION	CONSEIL 06	COMPTA	A I C	ANIMATION	ACCESS	S A V S	

Monsieur Denis TACCINI
 Directeur APF 06
 3 avenue Antoine Vérane
 06100 NICE

Valbonne Sophia Antipolis le 24 juin 2011

Monsieur le Directeur,

Marc DAUNIS

Sénateur
des
Alpes-Maritimes

Maire
de
Valbonne
Sophia Antipolis

Par un courrier en date du 23 juin 2011, vous avez eu l'obligeance de me convier au rassemblement organisé par la Délégation APF des Alpes-Maritimes le lundi 27 juin prochain à Nice dans le cadre de la campagne nationale « des bâtons dans les roues ». Je vous en remercie.

Des engagements pris de longue date et auxquels je ne pourrai pas me soustraire ne me permettront malheureusement pas de participer à cet évènement. Je vous prie ainsi de bien vouloir excuser mon absence.

Ne pouvant le faire de vive voix le 27 juin prochain, je tenais toutefois à partager avec vous ma position concernant la proposition de loi Paul BLANC et plus particulièrement les dispositions élargissant les dérogations à l'accessibilité du cadre bâti neuf.

Comme vous le soulignez, ces dérogations sont en contradiction avec l'esprit de la loi du 11 février 2005. En ce qui concerne le neuf, la mise en accessibilité ne devrait souffrir d'aucune exception ou dérogation, d'autant plus que les analyses de Banque mondiale indiquent que le surcoût lié à l'accessibilité dans la construction de bâtiments neufs n'excède pas 1%.

Lors de la première lecture de la proposition de loi Paul BLANC au Sénat, nous avons déposé, avec mes collègues membres du groupe socialiste, un amendement visant à supprimer l'article 14 bis de ce texte. Cet article issu d'un amendement voté en commission sur proposition du rapporteur prévoit en effet des mesures de substitution aux règles de mises en accessibilité prévues à l'article L.111-7 du code de la construction et de l'habitation qui nous paraissent injustifiées et injustes.

Notre amendement a malheureusement été rejeté par les sénateurs de la majorité et l'article en question a été adopté dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale.

Au vu de ces différents éléments et malgré les réticences exprimées par la majorité parlementaire, je puis vous assurer de notre total engagement à défendre les principes de l'accessibilité et la conception universelles. Recevez par ailleurs tout mon soutien pour les actions que vous menez en faveur des personnes handicapées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées *et dévouées*.

Très cordialement,

Marc DAUNIS